



Agrément n°PL00276

## LUTTE COLLECTIVE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

n°CPP-2019

### 1 Bon de travaux pour demande de traitement biologique

Nom du client:	.....	Téléphone:	.....
Adresse:	.....		
Adresse d'intervention:	.....		
Travaux à réaliser:	Pulvérisation	.....	
Nombre d'arbres à traiter:	.....		
Hauteur approximative:	.....		
Accessibilité 1 *:	<input type="radio"/>	.....	
Accessibilité 2 **:	<input type="radio"/>	.....	
Spécificité du chantier: (chien, absences, accès,...)	.....		
Période prévisionnelle de réalisation du chantier:	d'octobre 2019 à janvier 2020		
Date:	.....		
Signature du client:	.....		
Bon pour accord	.....		

Bon à renvoyer **avant le 15 novembre 2019** à :

**FDGDON 49**

**23 rue Georges Morel –  
49 070 BEAUCOUZE**

*\* Accessibilité 1 : Vous êtes prévenu du passage mais votre présence n'est pas indispensable. Vous laissez l'accès libre aux arbres concernés (ex : portail laissé ouvert, chien enfermé, obstacles rangés ...). Vous procédez au marquage des arbres concernés. Le technicien procède au traitement et laisse un bon d'intervention dans votre boîte aux lettres en cas d'absence. **Le coût de l'arbre est de 16€.***

*\*\* Accessibilité 2 : Vous souhaitez être présent pour le traitement. Le technicien prend rendez-vous avec vous pour programmer l'intervention. Cela demande une organisation plus lourde pour le technicien. **Le coût de l'arbre est de 18€.***